



Diagnostic & confidentialité

La confidentialité est le caractère réservé d'une information dont l'accès est limité, à moins que la personne consente à sa divulgation. Le consentement doit être libre et éclairé, c'est-à-dire que la personne doit être informée sur les conséquences et les répercussions que la divulgation d'une information peut avoir sur elle. Il n'est pas toujours évident de savoir dans quels cas les gens qui vous entourent ont une obligation de confidentialité envers vous et votre diagnostic. Voici donc quelques balises qui pourraient vous être utiles.

Qui peut dévoiler votre diagnostic?

Les médecins, ainsi que tous les travailleurs issus du réseau de la santé et des services sociaux et toutes les personnes avec qui vous entretenez une **relation d'aide à caractère professionnel** (réseau privé, associations, etc.), ont envers vous **une obligation de confidentialité**. Cette obligation couvre les **informations** que vous divulguez et les **faits** que ces spécialistes constatent dans le cadre de leur relation professionnelle. Ils ne peuvent dévoiler ce qui leur a été confié que si vous renoncez à la confidentialité ou si une disposition de la loi le leur permet. Cela veut dire que **c'est vous qui choisissez quand et comment vous dévoilez votre diagnostic**.

Quand dévoiler votre diagnostic ... dans un cadre professionnel ? Voici quelques suggestions.

Lorsque vous présentez vos services : Cela pourrait vous disqualifier sans que vous puissiez présenter vos atouts, mais une fois embauché, vous vous sentirez libre d'esprit, honnête, et dans la capacité de demander de l'aide si besoin.

Pendant l'entrevue : Vous serez libre d'exprimer clairement vos capacités et vos limites. Vous serez préparé à répondre aux questions de votre employeur. Ce sera peut-être l'occasion de déconstruire certains préjugés!

Après l'entrevue : Cela peut avoir un impact négatif sur vos relations avec vos collègues et votre employeur, qui peuvent ne plus avoir confiance en vous, mais vous aurez eu le temps de montrer vos compétences, et vous pourrez répondre aux questions tout en expliquant pourquoi vous préféreriez faire vos preuves avant de dévoiler votre diagnostic.

En cas de problème lié à votre TSA : Cela peut avoir un impact négatif sur vos relations avec vos collègues et votre employeur, qui peuvent vous accuser de falsification lors de votre demande d'emploi et ne pourront pas vous aider lorsque vous avez des difficultés. Ceci dit, vous aurez eu l'occasion de prouver vos capacités.

Jamais : Si cela n'occasionne pas chez vous de pression supplémentaire, vous pouvez ne pas mentionner votre diagnostic.

Pour vous aider à prendre cette décision, vous pouvez **demander l'avis des professionnels** qui vous entourent ou vous adresser aux membres de l'équipe de **votre association régionale**.

Quand dévoiler votre diagnostic à vos connaissances, vos ami(e)s, votre partenaire? Quelques réflexions.

Dévoiler votre diagnostic peut être important pour instaurer une relation de confiance avec quelqu'un. Cela vous permet de trouver du soutien, d'être vraiment vous-même et d'obtenir de l'aide quand vous en avez besoin. Toutefois, il est possible que vous soyez stigmatisé... Vous devez donc juger, dans chaque situation : est-ce que vous voulez vraiment que cette personne connaisse votre statut? Est-ce que cette personne divulguera ce que vous lui dites? Le moment, l'endroit et la façon dont vous décidez de dévoiler votre diagnostic sont un choix personnel : plus une relation devient intime, plus vous vous sentirez à l'aise pour en parler et plus la personne en face de vous sera capable de réagir positivement, et éventuellement de vous poser des questions pour mieux vous comprendre.

*Pour en savoir plus sur les lois, consultez **des sites officiels** tels que : le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, le Gouvernement du Canada, l'Institut Canadien d'information juridique, le ministère de la Santé et des Services Sociaux...*



Internet & confidentialité

Il existe de nombreux forums, sites de clavardage et groupes de discussions sur Internet. Chaque groupe a ses particularités et leurs attraits est évident : immédiateté de l'échange, anonymat possible avec l'utilisation d'un pseudo, fausse impression d'intimité... Derrière un ordinateur, une tablette numérique, un téléphone intelligent, il semble plus facile de se confier à des inconnus qu'en face-à-face. Ce qui est un avantage à première vue peut se transformer en catastrophe si certaines règles de base ne sont pas respectées. Petits rappels utiles pour une utilisation sans mauvaise surprise d'Internet et des médias sociaux :

- **Facebook, Twitter, Flickr, Google... sont des entreprises privées.** Elles ont le droit de changer quand elles le désirent leurs conditions d'utilisation, notamment en ce qui a trait aux paramètres de confidentialité. Il faut donc régulièrement vérifier que vous protégez bien ce que vous voulez protéger.
 - * *Artistes, le savez-vous? En partageant vos œuvres sur les réseaux sociaux et certains sites Internet, il se pourrait que vous leur cédiez un droit d'utilisation...*
- Un groupe « privé » sur Facebook, un forum sur Internet, un site de clavardage... sont des endroits gérés par des administrateurs qui peuvent choisir les participants. Cela ne garanti aucune confidentialité au sein du groupe. Vous ne connaissez ni les participants ni les administrateurs et ceux-ci peuvent à tout moment reprendre, déformer, véhiculer vos confidences et propos. Il faut parfois se demander « Est-ce que je serais à l'aise que cette information soit accessible à un ensemble de personnes en plus de celles à qui je l'ai destinée? À un employeur? À mon/ma partenaire? À mes parents? » Si la réponse est non, peut-être vaut-il mieux ne pas la partager à cet endroit!
- **Ce qui circule sur Internet... reste sur Internet!** Si vous n'effacez pas vous-même ce que vous partagez, cela reste disponible, et ce, même si vous finissez par l'oublier. Ainsi, quand vous désactivez un compte (Facebook, courriel, base de données...), cela ne veut pas dire que ce que vous avez partagé disparaît : certaines choses peuvent continuer à apparaître sur différents moteurs de recherche, ou être stockées sur des serveurs et bases de données. C'est à vous de vérifier les paramètres d'utilisation avant de quitter une plateforme.

Un pseudo pour garantir l'anonymat?

L'usage d'un pseudo vous garanti un certain anonymat, et donne une impression de confidentialité, mais n'oubliez pas :

- Un nom n'est pas la seule façon de vous reconnaître : tous les détails personnels que vous confiez sur votre diagnostic, votre travail, vos lieux préférés, vos habitudes, votre passé... permettent aux gens de savoir qui vous êtes.
- **N'importe qui peut se cacher derrière un pseudo** : un professeur ou un employeur en quête d'information sur votre personnalité ou vos habitudes, une personne malintentionnée qui voudrait profiter de vous (pour un vol d'identité, un cambriolage, etc.)
- Vous restez en tout temps responsable des propos que vous tenez!

Droits et devoirs

C'est votre droit de vouloir contrôler l'utilisation par d'autres personnes de certaines informations privées en limitant leur accès au public. Vous pouvez demander à toute personne qui partage des informations, photos ou vidéos vous concernant de les retirer. Si cette personne refuse, vous pouvez vous adresser directement au site sur lequel les informations se trouvent, ou, en dernier recours, à un juge.

De la même façon, n'importe qui peut vous demander de retirer des informations les concernant. Faites donc attention aux informations que vous partagez sur la vie privée des autres... elle leur appartient!

Pour en savoir plus, consultez les paramètres de confidentialités des sites que vous utilisez. Quelques conseils généraux sont disponibles sur les sites suivants : Apple.com, Educaloi.qc.ca, Microsoft.com, Nokia.com.